



Succession: problème entre héritiers

Par **JCW_old**, le **07/12/2007 à 11:08**

Bonjour,
Mes parents étant décédés depuis deux ans, la succession des biens immobiliers et financiers a été depuis réglée par notaire.
Cependant, mon frère ayant hérité de la maison des parents, je n'ai à ce jour jamais été invité à partager les biens personnels.
Aucun inventaire de ces derniers n'a d'ailleurs été effectué. Il a rompu tout contact avec moi après le décès des parents, et ne se montre pas coopératif sur la question.
Je tiens à récupérer certains souvenirs de mes parents, ainsi que des documents me concernant personnellement, mais je crains que le ménage ait déjà été fait.
Le notaire m'informe que le partage des biens en question est de la responsabilité des héritiers, et me demande, le cas échéant, de faire appel à un avocat.
Quels sont mes recours ?
Merci d'avance pour votre conseil.

Par **bob_old**, le **07/12/2007 à 11:32**

JCW,
Apparemment suite au décès de vos parents un partage a été fait, au terme duquel "la maison familiale" a été attribué à votre frère, moyennant sûrement une soulte (somme d'argent équivalente à la valeur de la maison), afin que le partage soit égalitaire.
Aucun inventaire n'ayant été fait il va être difficile d'apporter la preuve de la présence d'effets personnels ou de quelque bien familial.
Comme vous le disait votre notaire vous pouvez tout de même contacter un avocat mais le mieux serait je pense d'essayer de régler le conflit avec votre frère si cela reste possible.
Bon courage.